

# Un lanceur d'alerte tout en nuances

Antoine Deltour s'explique au Luxembourg



Photo: Fabrizio Pizzolante

Antoine Deltour ne regrette pas son choix d'avoir divulgué les documents sur les rulings de son ancien employeur

## L'ex-auditeur de PwC ne prêche pas la fin du capitalisme et regrette que ses révélations aient nui à la réputation du Grand-Duché.

Il était attendu le lundi 13 avril à la Cinémathèque de Luxembourg à l'occasion de la diffusion d'un documentaire sur l'évasion fiscale des multinationales. Finalement, la

bourgmestre, Lydie Polfer (DP) avait jugé la présence d'Antoine Deltour, sous le coup d'une instruction judiciaire, « *inopportune* ». L'association Erika avait cependant prévu un deuxième événement, le jeudi 16 avril, où le lanceur d'alerte à l'origine du scandale LuxLeaks 1 a pu témoigner, dans les locaux du Carrefour, de son expérience et de ses motivations. Si le personnage est très médiatisé depuis que son identité a été révélée, il reste timide et affirmé ne pas aimer l'exercice consistant à prendre la parole devant une salle qui, pour sa venue, est archicomble. Les organisateurs avaient même décidé d'enlever les

chaises afin de pouvoir accueillir plus de monde. Une mesure qui s'est avérée justifiée.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, Deltour tient à retracer le contexte. Lorsqu'il quitte PwC, il veut s'approvisionner de documents de formation lui permettant de se préparer aux concours en France: « *Une pratique commune lorsqu'on démissionne* », explique sobriement Deltour. C'est à ce moment qu'il tombe sur un fichier non sécurisé contenant des informations sur d'innombrables rulings, ou décisions fiscales anticipées, montés par son employeur, PwC. « *Je décide de copier le fichier. Mais, dans un premier temps, je ne sais pas quoi en faire.* »

Le journaliste Edouard Perrin repère Deltour par le biais d'un commentaire que l'ex-auditeur avait posté sur le blog d'un « *grand quotidien français* ». Perrin l'approche, lui explique qu'il est en train de faire un travail sur l'évasion fiscale des grandes entreprises. Les recherches du journaliste aboutiront, en mai 2012, à l'émission *Cash Investigation*, qui met en lumière les pratiques fiscales douteuses du Luxembourg.

### Perte de contrôle

« *Lorsque j'ai expliqué à Edouard Perrin que j'étais en possession de documents qui pourraient l'intéresser, je lui ai demandé de ne pas révéler les noms des clients ni celui de mon employeur. Quand j'ai décidé de lui confier une copie, j'ai perdu le contrôle* », admet Deltour. Il ne veut pas attaquer un pays, un client ou un fiscaliste en particulier puisque les rulings sont un « *problème systémique* ». « *Ils existent dans de nombreux pays et sont pratiqués par la quasi-totalité des avocats-fiscalistes et des sociétés d'audit.* » Deltour connaît d'ailleurs parfaitement les risques qu'il encourt en rendant publics ces documents. Après l'émission de Per-

sables de PwC lancent une enquête en interne et parviennent assez rapidement à identifier la source de la fuite puisque la copie effectuée par Deltour a laissé des traces informatiques. Quant à ses motivations, Deltour affirme que sa démission avait en partie été motivée par les pratiques fiscales de son employeur. Lesquelles l'ont « *révolté en tant que citoyen* ». Il emploiera d'ailleurs à plusieurs reprises le terme « *citoyen* ». Après son départ de PwC, il essaie de faire bénéficier des ONG de son savoir-faire, mais ses tentatives n'aboutissent pas en raison du « *peu de moyens dont disposent souvent ces organisations* ».

En ce qui concerne la véritable publication des documents en novembre 2014 par le Consortium international des journalistes d'investigation, Deltour affirme n'avoir eu aucune emprise sur les événements: « *Personnellement, je n'ai jamais été approché par ce consortium* », précise-t-il. Il regrette aujourd'hui la manière dont le scandale a été révélé et se dit « *désolé* » du dommage qu'a subi la réputation du Luxembourg.

Mais Deltour, malgré l'instruction qui le vise, ne regrette pas ce qui s'est passé. Bien au contraire, il estime que son geste a eu des effets positifs: « *Les choses ont bougé. La Commission européenne a proposé l'échange automatique des rulings.* »

ce qui rend cette pratique déjà plus transparente. » De plus, le gouvernement Bertel soutient cette action. Il s'agit là d'un changement de paradigme, puisqu'Antoine Deltour remarque également qu'avant LuxLeaks, le Luxembourg bloquait systématiquement les initiatives européennes visant d'abord à la transparence fiscale.

Enfin, le lanceur d'alerte n'est pas pour une suppression radicale des rulings, mais plaide pour un encadrement juridique plus strict et pour une moins pratique moins « *radicale* ». « *Si les multinationales bénéficient de taux d'imposition parfois proches de zéro, un sentiment d'injustice peut s'installer. Ce qui ne peut que nuire à la cohésion sociale.* » Il estime même que plus de transparence et des règles plus sévères pourront être bénéfiques pour la Place financière: « *Cela donnera un sentiment de légitimité. Et, si certaines sociétés boîtes aux lettres décident de partir, d'autres engageront peut-être du personnel afin de pouvoir continuer leurs activités au Grand-Duché.* »

En attendant la suite des événements, Deltour veut coopérer avec la justice en vue de son procès: « *Je n'ai aucune intention de fuir la justice.* » La création de comités de soutien lui permettra peut-être d'affronter les juges avec plus de confiance.

MAURICE MAGAR

PRÉSENTATION DES POÈTES - LUXEMBOURG

## Le Jeu de la Poésie

GAIA GRANDIN  
(SUISSE)



peut-être la nature du dow jones est d'être décrite à travers le calcul binaire d'une paupière qui s'oublie  
frénétique fair value de l'égotisme

peut-être est-ce vous  
le numéraire du capital créancier  
en déshérence de baisers  
sopirant sous le pont de l'embargo  
peut-être qu'une provision d'usufruit  
suffirait à nourrir l'autre moitié du monde  
alors que tu circes tes greenshoes  
tout content de ton trust

(Inédit, février 2015)

## CHEFS D'INCUPLICATION

Tout de suite après l'aboutissement de l'enquête interne de PwC, le cabinet d'audit a décidé de poursuivre Antoine Deltour en justice. Cinq chefs d'inculpation sont retenus par les avocats de PwC: vol, intrusion dans un système informatique sécurisé, non-respect du secret professionnel, vol de documents et blanchiment. Deltour note sobrement qu'il risque une peine maximale de cinq ans de prison ferme et une amende de plus d'un million d'euros.

Pour l'instant, la justice fait son travail, l'instruction est toujours en cours.

Deltour affirme faire confiance à ses avocats et dit ne pas avoir